



Séance ordinaire du 04 février 2022

Le vendredi 04 février deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Mars-sur-Allier se sont réunis à la Mairie dans le respect des règles de distanciation relatives à la COVID-19, sur la convocation qui leur a été adressée par Jean DELEUME, Maire.

Etaient présents : BOULON Baptiste, CIRETTE Laurent, DELEUME Jean, FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel, MERLE Isabelle (arrivée : 18h43), PETIT David

Pouvoir donné à : CLÉMENT Odile - pouvoir à BOULON Baptiste, CHEVALIER Véronique - pouvoir à MERLE Isabelle, HUMBERT Marie - pouvoir à GIEMZA Samuel

Excusé(s) sans pouvoir : -

Non excusé(s) : -

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Ordre du Jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 Décembre 2021

Point sur les dossiers d'urbanisme en cours

Indemnités de l'agent recenseur et du coordonnateur communal

Maison France Services : prise de compétence par la CCLA

Compte-rendu de la commission travaux du 21 janvier 2022

Information sur la réunion Maires du RPID/SICC du 31 janvier 2022

SDIS : Contribution communale 2022

Planning de réunions des commissions au premier semestre 2022

Questions et informations diverses

Séance ouverte à : 18H36

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

DÉLIBÉRATION N° 2022/FEVRIER/001

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Laurent CIRETTE est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2022/FEVRIER/002

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2021

Aucune remarque formulée.

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu ainsi présenté.

DÉLIBÉRATION N°2022/FEVRIER/003
POINT SUR LES DOSSIERS D'URBANISME EN COURS

Certificat d'urbanisme d'information (CUa) :

CUa 058 158 22 N0001 - Les Matureaux - Pré de Séline - Champ des Presles
CUa 058 158 22 N0002 - 1 Chemin de Bruzeau - Les Matureaux

Certificat d'urbanisme opérationnel (CUB) :

Laëtitia ALBERTINI - terrain situé route de l'Eglise
Projet : Création d'un domaine viti-vinicole en bio et biodynamie sans mécanisation (travail au cheval et à la main). Plantation de vignes, pâture et permaculture.
Date de dépôt : 06 décembre 2021
Etat du dossier : Dossier non traitable le 23 décembre 2021 car un CUB ne doit porter que sur une seule unité foncière.

Permis de construire : Néant

Déclaration Préalable :

Jacques VAUTRIN - 28 Chemin de Chevannes
Projet : pose d'un portail en fer avec des piliers et dessus de mur en pierre, mur en parpaings avec enduit à la chaux blanche teintée
Date de dépôt : 03 décembre 2021
Date d'envoi : 03 décembre 2021
Etat du dossier : modification du délai d'instruction le 20 décembre 2021 et octroi avec prescriptions le 28 janvier 2022

OPEN ENERGIE- BENCHELMAKH Martine - 21 Route du Veurdre
Projet : Installation de 10 panneaux photovoltaïques noirs mates en surimposition à la toiture sud
Date de dépôt : 03 décembre 2021
Date d'envoi : 03 décembre 2021
Etat du dossier : octroi le 20 décembre 2021

BLOND Jean-Paul - 2 Route de Dhéré
Projet : Aménagement d'une ancienne écurie attenante à la maison d'habitation en un bureau et une buanderie. Pose d'une porte-fenêtre dans un encadrement existant.

Ouverture d'une porte en remplacement d'une fenêtre. Pose d'une fenêtre en remplacement d'une porte dans la partie à usage agricole
Date de dépôt : 13 décembre 2021
Date d'envoi : 14 décembre 2021
Etat du dossier : Demandes de pièces complémentaires le 23 décembre 2021 et le 17 janvier 2022

DOUX Jérémy 19 Chemin de Maré
Projet : Ouverture d'une fenêtre sur un mur extérieur
Date de dépôt : 27 janvier 2022
Date d'envoi : 27 janvier 2022
Etat du dossier : En cours d'instruction

Depuis le 01 janvier 2022, toutes les communes sont tenues de recevoir les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées par voie électronique, si le pétitionnaire en fait le choix. Pour notre commune, cette procédure de « Saisine par Voie Électronique (SVE) des demandes d'autorisation d'urbanisme est en cours auprès du SIEEEN. Les administrés pourront accéder à ce service via le site internet de notre commune <https://www.marssurallier.fr>

Une communication sera faite via les réseaux habituels (Facebook, Panneau Pocket, mail...) dès que ce service sera opérationnel pour notre commune. Les administrés qui le souhaiteront pourront toujours déposer un dossier papier auprès du secrétariat de mairie.

Arrivée d'isabelle MERLE à 18h43

DÉLIBÉRATION N°2022/FEVRIER/004
INDÉMNITES DE L'AGENT RECENSEUR ET DU COORDONNATEUR COMMUNAL

Le recensement de la population de notre commune a débuté le 20 janvier 2022 pour se terminer le 19 février 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant des rémunérations respectives pour Françoise RICHARD nommée agent recenseur et Véronique CHEVALIER nommée coordonnateur communal.

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de :

1 000,00 € brut pour Françoise RICHARD, agent recenseur
300,00 € brut pour Véronique CHEVALIER, coordonnateur communal

Au 04 février 2022, 133 foyers principaux ont répondu au questionnaire ce qui représente 259 personnes recensée. 17 foyers n'ont pas encore répondu.

DÉLIBÉRATION N°2022/FEVRIER/005
MAISON FRANCE SERVICES : PRISE DE COMPÉTENCE PAR LA CCLA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L.5216-5 et L.5211-17,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) et en particulier ses articles 64, 66 et 100,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la délibération 2021-07-039 du 28/07/2021 de la CCLA relatant le projet Maison France Services,

Considérant la volonté de la communauté de communes Loire et Allier d'apporter un service de qualité à l'ensemble des habitants de son territoire et d'harmoniser l'offre de services publics,

Considérant la décision de la communauté de communes Loire et Allier, dans cette perspective, de prendre la compétence optionnelle relative à la création et la gestion de maisons de services au public,

Considérant le souhait de la communauté de communes Loire et Allier d'engager une démarche de labélisation en Maison France Services ;

Le Maire expose :

Dans le cadre du projet « Maison France Services » présenté en conseil communautaire en séance du 28 juillet 2021, la CCLA a délibéré en date du 28 octobre afin de prendre la compétence en matière de « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ».

Il rappelle que le projet consiste à créer une Maison de Services au Public 'Multisites', labélisée Maison France Service. Deux communes accueilleraient la Maison France Service : le centre social de Magny-Cours, qui porterait le projet et la Mairie de Saint Eloi. Des permanences seraient également proposées dans les 4 autres communes membres de la CCLA.

Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, la CCLA sollicite ses communs membres afin qu'elles se prononcent au sujet de cette modification statutaire, et précise, que sans réponse de leur part dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire, leur décision sera réputée favorable.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette prise de compétence.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

▶ Emet un avis favorable sur la prise de compétence optionnelle 5-2-4 « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » de la Communauté de Communes Loire et Allier.

Mise en place de France Services

Le lancement officiel de ce service est fixé au mercredi 9 février 2022. La permanence pour Mars-sur-Allier est fixée le vendredi matin pendant les horaires d'ouverture au public entre 09h00 et 12h00.

Dans un premier temps, la gestion des prises de rendez-vous sera assurée Agnès FAVARCQ, notre secrétaire de Mairie.

Thierry FAVARCQ, Vice-président à la CCLA reviendra vers le Conseil Municipal dès qu'il aura de nouveaux éléments à communiquer.

DÉLIBÉRATION N°2022/FEVRIER/006

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 21 JANVIER 2022

La commission a fait un inventaire des travaux à réaliser sur la commune pour un montant de 179 543,00 € TTC.

Pour 2022, la priorité est donnée à la défense incendie de la commune pour un coût total estimé à 70 726,95 € TTC. Un dossier de demande de DETR est en cours pour ces travaux.

- *6 puisards sont à remplacer par des poteaux incendie. 2 feront l'objet d'une demande d'étude au SDIS pour un éventuel raccordement en direct pour diminuer le coût (poste 613 à la Chaume Prémartin et poste 620 à Bruzeau*
- *2 réserves d'eau vont être installées : 120m³ au lieu-dit « Le Crot Noir » et 60m³ au lieu-dit « Les Champs Poursins »*

Les deux colonnes de l'église seront également remplacées. Le coût de ces travaux est de 5 631,60 € TTC. Pour la réalisation de ces travaux, la Camosine a attribué à notre commune une subvention d'aide à la restauration de 1 000 €.

Lors de cette réunion, la construction de cavurnes a été évoquée mais l'idée a été rejetée. Les membres de la commission préférant à cela une modification du règlement du cimetière laissant cette charge financière aux personnes.

DÉLIBÉRATION N°2022/FEVRIER/007

INFORMATION SUR LA RÉUNION MAIRES DU RPID/SICC DU 31 JANVIER 2022

Une réunion s'est déroulée le lundi 31 janvier 2022 à 14h00 en présence des Maire du RPID, des membres du SICC et de Madame Annette GIEN de la DSDEN 58

Prochaine rentrée scolaire 2022/2023

Pour éviter la suppression d'un poste d'enseignant dans les écoles du RPID, les enseignants de primaire vont prêter main forte aux enseignants de maternelle. Cette proposition a recueilli l'aval de Madame Gien, Inspectrice de l'Éducation Nationale, circonscription 1.

La Municipalité de Livry a proposé le classement des écoles du RPID en ZEP (Zone d'Education Prioritaire). Cette idée n'a pas fait l'unanimité et est rejetée par l'assemblée présente.

Restauration scolaire

Les Maires du RPID sont favorables à la mise en place du service de restauration scolaire d'une meilleure qualité. La confection des repas sera assurée et livrée en liaison chaude par la Municipalité de Saint Léger des Vignes dès validation définitive des délégués du SICC.

Estimation du surcoût annuel pour Azy le Vif, Langeron, Livry, Mars-sur-Allier et Saint Pierre le Moutier :

- Sans participation des parents : 21 567,00 €
- Avec une participation des parents de 0,25 € : 15 842,00 €
- Avec une participation des parents de 0,50 € : 10 117,00 €

Estimation du surcoût annuel pour Mars-sur-Allier :

- Sans participation des parents : 1 713,00 €
- Avec une participation des parents de 0,25 € : 1 258,00 €
- Avec une participation des parents de 0,50 € : 804,00 €

La mise en place de ce nouveau service de restauration scolaire pourrait être effective à la rentrée scolaire de 2022/2023.

DÉLIBÉRATION N°2022/FEVRIER/008

SDIS : CONTRIBUTION COMMUNALE 2022

A titre d'information, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la contribution communale 2022 s'élève à la somme de 8 789,15 €.

DÉLIBÉRATION N°2022/FEVRIER/009

PLANNING DE RÉUNIONS DES COMMISSIONS AU PREMIER SEMESTRE 2022

BUDGET

CIRETTE Laurent, DELEUME Jean, FAVARCQ Thierry, HUMBERT Marie, PETIT David : Réunion le 21 février 2022 à 18h30

FÊTES ET CÉRÉMONIES / RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS

BOULON Baptiste - GIEMZA Samuel - PETIT David : Réunion le 18 février 2022 à 18h00

TRAVAUX / VOIRIE / ESPACES VERTS / CIMETIÈRE / ÉGLISE

BOULON Baptiste - CHEVALIER Véronique - DELEUME Jean - FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel HUMBERT Marie - PETIT David

Groupe de travail Cimetière : BOULON Baptiste - Véronique CHEVALIER

Réunion le 17 février 2022 à 11h00

ENVIRONNEMENT / AGRICOLE

CHEVALIER Véronique - CLEMENT Odile - GIEMZA Samuel - HUMBERT Marie - PETIT David
Réunion le 11 avril 2022 à 18h00

Mars-sur-Allier
58240

Le Maire,
Jean DELEUME

GESTION SALLE COMMUNALE « GEORGES LÉGER » / ESPACE « JEAN-PHILIPPE PETIT »
BOULON Baptiste - CHEVALIER Véronique - CLEMENT Odile - DELEUME Jean : Réunion le 05
février 2022 à 10h00

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Prochain Conseil Municipal : 18 mars 2022 à 18h30

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 20H20.

Le Secrétaire,
Laurent CIRETTE

Le Président,
Jean DELEUME

De la délibération n° 2022/FEVRIER/001 à la délibération n° 2022/FEVRIER/009

TABLEAU DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉSENTS

NOM	PRENOM	SIGNATURE
BOULON	<i>Baptiste</i>	
CIRETTE	<i>Laurent</i>	
DELEUME	<i>Jean</i>	
FAVARCQ	<i>Thierry</i>	
GIEMZA	<i>Samuel</i>	
MERLE	<i>Isabelle</i>	
PETIT	<i>David</i>	